Municipalité de Saint-Sylvère MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce 7 mars 2022, au 837, 8º Rang, Saint-Sylvère, à 19 h 30.

Sont présents

Mme Sylvie Tanguay, mairesse Mme Fannie Boisvert, conseillère nº 1 M. Éric Chassé, conseiller nº2 M. Ghislain Deshaies, conseiller nº4 M. Marc St-Louis, conseiller nº6 Que les sièges nº3 et nº5 sont vacants

Est également présente, Mme Sandra Ricard, directrice général2022e et greffière-trésorière;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, me Sylvie Tanguay.

Présence et vérification du quorum

Ouverture de la séance 2.

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Adoption des procès-verbaux

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2022

4. Demandes de l'assemblée

5. Dépôt de la correspondance

- 5.1 Association pulmonaire du Québec
- 5.2 Sensibilisation des élus sur les enjeux alimentaires
- 5.3 34° Semaine québécoise de la Déficience intellectuelle
- 5.4 « Mon toit »
- 5.5 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 5.6 Remerciement de la Guignolée
- 5.7 Autisme Centre-du-Québec

Rapport des élus(es)

7. Législation

- 7.1 Dépôt de la lettre de démission de M. Stéphane Leblanc
- 7.2 Dépôt de la lettre de démission de M. Robert Morissette
- 7.3 Nomination des représentants sur les différents comités
- 7.4 Élections partielles
- 7.5 Avis de motion Projet de règlement no 349 relatif à la taxation de l'année 2022
- 7.6 Dépôt du projet de règlement no 349 relatif à la taxation de l'année 2022
- 7.7 Avis de motion Projet de règlement no 350 ayant pour objet la politique de prévention de harcèlement en milieu de travail
- 7.8 Dépôt du projet de règlement no 350 ayant pour objet la politique de prévention de harcèlement en milieu de travail
- 7.9 Avis de motion Project de règlement no 351 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

- 7.10 Dépôt du projet de règlement no 351 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 7.11 Les élus(es) municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien

- Administration générale8.1 Procédure et fonctionnement d'une municipalité
- 8.2 Traitement et fermeture des demandes

Gestion financière et administrative

9.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de février 2022

10. Sécurité publique et civile

10.1 Rapport annuel d'activités 2021 – Schéma de couverture de risque

Voirie et hygiène du milieu

- 11.1 Nomination des membres pour le comité consultatif en urbanisme (CCU)
- **12**. Aménagement, urbanisme et développement
- 13. Vie communautaire
- 14. Divers
- 15. Période de questions
- 16. Levée de l'assemblée

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la mairesse Sylvie Tanguay procède à l'ouverture de la séance et constate qu'il y a quorum.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2022-03-242

2.1 <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Marc St-Louis; appuyée par le conseiller Ghislain Deshaies;

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-03-243

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 février 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc St-Louis; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire Du 7 février 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-03-244

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2022 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Ghislain Deshaies; appuyé par la conseillère Fannie Boisvert;

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire Du 21 février 2022 tel que présenté.

4. <u>DEMANDE DE L'ASSEMBLÉE</u>

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière présente la correspondance du mois de février 2022 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

2022-03-245

5.1 <u>Association pulmonaire du Québec (APQ) – Campagne provinciale villes et municipalités contre le RADON 2022</u>

Fannie et Éric

CONSIDÉRANT QUE l'Association pulmonaire du Québec organise présentement sa 6e campagne provinciale « Villes et municipalités contre le radon »;

CONSIDÉRANT QUE le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre et qu'il est la deuxième cause du cancer pulmonaire après le tabagisme;

EN CONSÉQUENCE il sur la proposition de la conseillère Fannie Boisvert; appuyée par le conseiller Éric Chassé;

IL EST RÉSOLU de souscrire à la campagne contre le radon et d'y participer en faisant paraître de l'information à ce sujet dans le journal l'Échotier. Aucun matériel publicitaire ne sera acheté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-03-246

5.2 <u>34° Semaine québécoise de la Déficience intellectuelle</u>

Ghislain – Fannie

CONSIDÉRANT QU'au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Sylvère a à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE la 34e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive;

EN CONSÉCENCE sur proposition du conseiller Ghislain Deshaies; appuyée par la conseillère Fannie Boisvert;

il est résolu que la Municipalité de Saint-Sylvère proclame la semaine du 20 au 26 mars 2022 en tant que « Semaine québécoise de la déficience intellectuelle » et invite la population à s'impliquer.

2022-03-247

5.3 Demande de « Chambre immobilière – Estrie-Mauricie-Centre-du-Québec »

CONSIDÉRANTE QUE la municipalité a reçu une demande de « Chambre immobilière » concernant la collaboration entre les courtiers et les municipalités quant aux délais de réponse;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a étudié la demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne souhaite pas privilégier des demandent d'accès à l'information afin de garder une gestion saine et équitable;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Marc St-Louis; appuyé par la conseillère Fannie Boisvert;

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal n'autorise pas la responsable de l'accès à l'information, Mme Sandra Ricard a privilégié « Chambre immobilière » dans le traitement de leur demande d'accès;

Que la demande de « Chambre immobilière » est refusée par le conseil municipal et que le formulaire ne sera pas retourné

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents;

2022-03-248

5.4 <u>Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie</u>

Ghislain =

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Ghislain Deshaies; appuyé par la conseillère Fannie Boisvert;

Il est résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

2022-03-349

5.5 Autisme Centre-du-Québec

Marc - Ghislain

Attendu que le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984,

Attendu qu'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société,

Attendu qu'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive,

Attendu qu'un enfant sur 66 âgé entre cinq (5) et dix-sept (17) ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise.

En conséquence sur proposition du conseiller Marc St-Louis; appuyé par le conseiller Ghislain Deshaies;

Il y a lieu de proclamer le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

6. RAPPORT DES ÉLUS(ES)

7. <u>LÉGISLATION</u>

2022-03-250

7.1 Dépôt de la lettre de démission de M. Stéphane Leblanc

Fannie – Éric

La présidente d'assemblée donne la parole à Sandra Ricard, directrice générale et greffière-trésorière, laquelle, conformément aux dispositions de l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, dépose la lettre de démission de monsieur Stéphane Leblanc, à titre de conseiller de ladite municipalité, laquelle est datée du 9 février 2022, a été reçue le 14 février 2022 et est effective en date du jour de réception de démission. Elle informe de plus le conseil municipal de la vacance au poste de conseiller #3, le tout conformément aux dispositions de l'article 339 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Elle informe enfin les membres du conseil et l'assistance que les détails sur les élections partielles serviront aussi à combler cette vacance.

EN CONSÉQUENCE sur proposition de la conseillère Fannie Boisvert; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

IL EST RÉSOLU de déposer la lettre de démission de M. Stéphane Leblanc.

Déposées.

2022-03-251

7.2 7.1 <u>Dépôt de la lettre de démission de M. Robert Morissette</u>

Éric - Fannie

La présidente d'assemblée donne la parole à Sandra Ricard, directrice générale et greffière-trésorière, laquelle, conformément aux dispositions de l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, dépose la lettre de démission de monsieur Robert Morissette, à titre de conseiller de ladite municipalité, laquelle est datée du 8 février 2022, a été reçue le 14 février 2022 et est effective en date du jour de réception de démission. Elle informe de plus le conseil municipal de la vacance au poste de conseiller #5, le tout conformément aux dispositions de l'article 339 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Elle informe enfin les membres du conseil et l'assistance que les détails sur les élections partielles serviront aussi à combler cette vacance.

EN CONSÉQUENCE sur proposition de la conseillère Fannie Boisvert; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

IL EST RÉSOLU de déposer la lettre de démission de M. Robert Morissette.

Déposées.

2022-03-252

7.3 <u>Nomination des représentants sur les différents comités</u>

2022-03-253

7.4 <u>Élection partielle</u>

Éric - Fannie

CONSIDÉRANT QUE la vacance du poste de conseiller no3 suite à la démission de M. Stéphane Leblanc;

CONSIDÉRANT la vacance du poste de conseiller no5 suite à la démission de M. Robert Morissette;

CONSIDÉRANT QUE la vacance des postes de conseiller est d'une période de plus de 12 mois avant les prochaines élections;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation administrative est actuellement en personnel réduit;

CONSIDÉRANT QU'actuellement la directrice générale et greffière-trésorière est seule dans le traitement de tous les dossiers administratifs:

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière occupe actuellement ses fonctions et les fonctions de technicienne à la comptabilité et à la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a un mandat de redressement de dossier et de régularisation de comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a fait les élections régulières au mois de novembre dernier

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a fait la demande au conseil municipal d'obtenir l'Autorisation d'élection Québec afin de mandater un contractuel pour occuper les fonctions de président d'élection pour les élections partielles à venir;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a analysé tous les éléments du dossier:

En conséquence sur proposition du conseiller Éric Chassé; appuyé par la conseillère Fannie Boisvert;

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal autorise la demande de la directrice générale et greffière-trésorière;

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à déposer une demande à élection Québec pour l'approbation de nommer un contractuel à titre de président d'élection pour les élections partielles à venir afin de pourvoir les postes vacants au siège no3 et no5;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire des recherches afin de trouver une personne intéressée pour occuper les fonctions de président d'élection;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à demander à la commission de mandater quelqu'un pour occuper les fonctions de présidents d'élection advenant l'impossibilité de trouver à l'interne;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION

7.5 <u>Avis de motion du projet de règlement no 349 relatif à la taxation de l'année 2022</u>

Je Fannie Boisvert donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis pour adoption le projet de règlement n°349 relatif à la taxation de l'Année 2022.

Fannie

DÉPÔT

7.6 <u>Dépôt du projet de règlement no 349 relatif à la</u> taxation de l'année 2022

Fannie

Je Fannie Boisvert dépose le présent projet de règlement no349 relatif à la taxation de l'Année 2022.

AVIS DE MOTION

7.7 <u>Avis de motion – Projet de règlement no 350 ayant pour objet la politique de prévention de harcèlement en milieu de travail</u>

Je Marc St-Louis donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis pour adoption le projet de règlement 350 ayant pour objet la politique de prévention de harcèlement en milieu de travail

DÉPÔT

7.8 <u>Dépôt du projet de règlement no 350 ayant pour objet la politique de prévention de harcèlement en milieu de travail</u>

Je Marc St-Louis dépose le projet de règlement 350 ayant pour objet la politique de prévention de harcèlement en milieu de travail

AVIS DE MOTION

7.9 <u>Avis de motion – Project de règlement no 351 édictant le code</u> <u>d'éthique et de déontologie des élus municipaux</u>

Je Éric Chassée donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis pour adoption le Project de règlement no 351 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

DÉPÔT

7.10 <u>Dépôt du projet de règlement no 351 édictant le code</u> <u>d'éthique et de déontologie des élus municipaux</u>

Je Éric Chassée dépose le Project de règlement no 351 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

2022-03-254

7.11 <u>Les élus(es) municipaux québécois solidaires du peuple</u> ukrainien

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élues municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par le conseiller Ghislain Deshaies; appuyé par le conseiller Éric Chassé

Que la municipalité de Saint-Sylvère condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

REPORTÉE

8.1 Procédure et fonctionnement d'une municipalité

REPORTÉE

8.2 Traitement et fermeture des demandes

9. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2022-03-255

9.1 <u>Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de février 2022</u>

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés ou à payer du mois de février 2022 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 63 146.90\$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Éric Chassé ; appuyé par la conseillère Fannie Boisvert;

IL EST RÉSOLU QUE les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduit, pour le mois de février 2022, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

2022-03-256

10.1 <u>Rapport annuel d'activités 2021 – Schéma de couverture de risque</u>

CONSIDÉRANT QUE Chaque année, depuis la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie, un rapport annuel doit être achevé portant sur les activités municipales;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a achevé le rapport pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition du conseiller Marc St-Louis; appuyée par le conseiller Ghislain Deshaies;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte le rapport annuel d'activité 2021 - Schéma de couverture de risques, tel que soumis.

11. VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

2022-03-257

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1 <u>Nomination des membres pour le comité consultatif en urbanisme (CCU)</u>

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de renommer les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE les contribuables de Saint-Sylvère ont reçu une invitation à déposer leur candidature pour le siège de représentant du public

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Trottier à fait mention de son intérêt

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Éric Chassé; appuyé par le conseiller Ghislain Deshaies;

IL EST RSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Sylvère autorise et nomme M. Stéphane Trottier à titre de représentants du public pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Saint-Sylvère

QUE la Municipalité de Saint-Sylvère attribue une allocation aux membres du Comité consultatif d'urbanisme sous forme de jetons de présence d'une valeur de 25 \$;

QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) est constitué des membres suivants :

- Éric Chassé (conseiller)
- Ghislain Deshaies (conseiller)
- Gilles Faucher (représentant du public)
- Claude Roussel (représentant du public)
- Stéphane Trottier (représentant du public)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. <u>VIE COMMUNAUTAIRE</u>

14. DIVERS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-03-258

16. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance étant épuisé;

EN CONSÉQEUNCE, sur proposition du conseiller Ghislain Deshaies; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 20h45.

Sulvie fanguay
Sylvie fanguay
Mairesse

Sandra Ricard, Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Sylvie Tanguay, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8º jour du mois de mars 2022.

Sandra Ricard Directrice générale et greffière-trésorière